Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

République Française

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
BOUCLE NORD DE SEINE

Séance du Conseil de Territoire

du 24 mars 2022

Délibération n°2022/S02/016

OBJET : APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE A LA CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE (Z.A.C) SUR LE SECTEUR « SEINE - LIBERTE » A CLICHY-LA-GARENNE.

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mars à 19 heures, se sont réunis en séance publique, en les locaux de l'Hôtel de Ville de Gennevilliers, les membres du conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du 18 mars 2022 de Monsieur André MANCIPOZ, Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, conformément à l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 54

BACHA Fatiha / BOUGEARD Nicolas / CHAILLOUX Marine / EL HADDAD Khaled / GICQUEL Camille / HAMIDA Abdelkader / LAUGIER Véronique / LE NAGARD Marie-France / MECHRIA Ouissam / MOTHRON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RYADI Sandra / SAVRY Gilles / SLIFI Nadir / VALIER France-Lise / WALKER Damien / BOURDIER-CHAREF Angélina / GUILLARD Laurent / KHOURY Armand / LETIERCE Valérie / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / RAHAL May / SITBON Frédéric / BARBIER Gaël / ISABEY Eric / MARIAUD Sylvie / REVILLON Yves / DAD Hicham / De MARVAL Josette / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / RENAULT Sébastien / AGOUMALLAH Boumédienne / ARNOULD Claire / BACHELAY Alexis / BEAUSSIER Julien / CHAIMOVITCH Patrick / CHARREIRE Maxime / DELATTRE Amélie / GASMI Samia / MOUMNI Dounia / NARBONNAIS Valentin / SOW Fatoumata / TRICARD Perrine / ABSSI Chaouki / BINAKDANE M'Hamed / LAFON Carole / LECLERC Patrice / NOEL Laurent / PEREZ Anne-Laure / LARIK Leïla / PELAIN Pascal.

POUVOIRS DONNES A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 23

BENEDIC Fabien représenté par BOUGEARD Nicolas / **CHARAIX** Céline représentée par PLOTEAU Jean-François / **DE AZEVEDO** Tania représentée par PERICAT Xavier / **AESCHLIMANN** Manuel représenté par MANCIPOZ André / **AESCHLIMANN** Marie-Do représentée par BOURDIER-CHAREF Angélina / **CHRIQUI-MENGEOT** Rita représentée par SITBON Frédéric / **FISCHER** Josiane représentée par MARE Guillaume / **KAPLAN** Isabelle représentée par RAHAL May / **JAUFFRET** Anne-Christine représentée par REVILLON Yves / **COCHEPAIN** Stéphane représenté par De MARVAL Josette / **DELACROIX** Agnès représentée par LE MOAL Alice / **MERCIER** Luc représenté par RENAULT Sébastien / **MUZEAU** Rémi représenté par LE MOAL Alice / **PINARD** Patrice représenté par LAUER Evelyne / **SELLAM** Naïma représentée par DAD Hicham / **BEKKOUCHE** Adda représenté par CHARREIRE Maxime / **HEMONET** Hervé représenté par DELATTRE Amélie / **MESTRES** Valérie représentée par TRICARD Perrine / **MOME** Michel représenté par DELATTRE Amélie / **MANSERI** Sofia représentée par PEREZ Anne-Laure / **TOUMI** Délia représentée par LECLERC Patrice / **BENTAJ** Abdelaziz représenté par DAD Hicham / **HADDOUCHE** Bachir représenté par LARIK Leïla.

ABSENTS : 3

COSTA Catherine / GUILLOT-NOEL Christophe / LE GAC Thierry.

EXCUSE : 0

ARRIVE EN COURS DE SEANCE : 0

PARTI EN COURS DE SEANCE : 0

Monsieur SLIFI Nadir est désigné comme secrétaire de séance (article L.2121-15 du C.G.C.T.).

Transmission et affichage le : 05 AVR. 2022

Le Président,

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

André MANCIPOZ

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

EXPOSE

Depuis le 1er janvier 2018, l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine est compétent en matière de définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt non métropolitain, et, par conséquent, compétent pour définir les modalités de la concertation préalable à la création d'une telle opération d'aménagement et en arrêter le bilan, en application de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme.

I - Rappel du projet

L'EPT Boucle Nord de Seine mène de concert avec la commune de Clichy-la-Garenne des études urbaines pour l'aménagement du secteur « Seine-Liberté », situé au Nord Est de la ville et compris dans un périmètre délimité au nord par le quai de Clichy, au sud par la rue Villeneuve, à l'ouest par la rue du Général Roguet et à l'est par la rue Pierre.

Ce secteur est caractérisé par la présence de friches industrielles et de sites d'activités fortement pollués qui, par leurs destinations et leurs usages, isolent ce quartier du reste de la ville. Ce secteur présente cependant un potentiel de développement important dans un environnement urbain dynamique.

Le projet urbain « Seine-Liberté », anciennement dénommé « Pont de Gennevilliers », est inscrit au Contrat d'Intérêt National (CIN) signé entre l'Etat et la ville de Clichy-la-Garenne le 24 novembre 2016, qui acte le partenariat entre l'Etat et la ville de Clichy-la-Garenne en faveur du développement urbain, de la diversification de l'offre de logements et du renforcement des équipements à Clichy-la-Garenne.

Les études préalables à l'aménagement du secteur « Seine-Liberté », menées depuis 2017, ont mis en évidence la nécessité de :

- Reconvertir des emprises industrielles polluées et des sites d'activités ;
- Structurer le développement du secteur autour de l'Avenue de la Liberté ;
- Valoriser les délaissés des terrains de l'État situés aux abords de l'Avenue de la Liberté ;
- Créer des continuités urbaines, paysagères et fonctionnelles avec le tissu urbain environnant de la commune et la ZAC des Docks de Saint-Ouen.

Plusieurs mises à jour entre 2017 et 2021 ont fait évoluer le projet. La programmation prévue fin 2021, présentée à l'occasion de la réunion publique du 1er décembre 2021, est la suivante :

- Environ 1 300 logements ;
- Environ 1 500 m² de surfaces commerciales en RDC ;
- Un programme d'équipements publics d'environ 7 500 m², dont un groupe scolaire, un centre de loisirs et un gymnase ;
- Une promenade plantée d'environ 14 000 m² ;
- La réfection des voiries : aménagement de la place des Trois Pavillons, redressement de la rue du Général Roguet, élargissement de la rue des Trois Pavillons.

Afin de répondre à ces objectifs, l'EPT Boucle Nord de Seine envisage de créer une Zone d'aménagement concerté (ZAC) sur le secteur « Seine-Liberté » permettant la création d'un quartier mixte à dominante résidentielle.

Préalablement à la création de cette ZAC, l'EPT Boucle Nord de Seine a lancé une concertation préalable au projet, conformément aux dispositions des articles L.103-2 à L.103-6 du code de l'urbanisme, associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées à l'élaboration du projet urbain.

II - Rappel des modalités de la concertation préalable

La délibération du conseil de territoire en date du 10 juillet 2020 prévoyait les modalités de la concertation suivantes :

- Publication de plusieurs articles d'information dans le journal municipal de la commune de Clichy-la-Garenne et sur le site Internet de l'EPT Boucle Nord de Seine ;

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

- Information par voie d'affichage dans les panneaux administratifs de l'EPT Boucle Nord de Seine ;
- Organisation d'au moins une réunion publique ;
- Organisation d'une exposition ;
- Mise à disposition du public du dossier de concertation et d'un registre au format papier, à Clichy-la-Garenne, au service urbanisme et au siège de l'EPT Boucle Nord de Seine, afin de permettre au public de formuler des observations et propositions ;
- Mise à disposition du dossier de concertation et d'un registre dématérialisé accessible depuis les sites Internet de la commune de Clichy-la-Garenne et de l'EPT Boucle-Nord de Seine, afin de permettre au public de formuler des observations et propositions.

III - Bilan de la concertation

L'ensemble des formalités de publicité et des modalités de participation du public telles que figurant dans la délibération du conseil de territoire en date du 10 juillet 2020 ont été respectées.

Les moyens mis en œuvre pour susciter la participation du public ont été concluants. La participation du public a été relativement élevée compte-tenu du faible nombre de riverains dans ce secteur :

- Soixante-trois observations ont été inscrites dans le registre dématérialisé ;
- Aucune observation n'a été inscrite dans les registres papier placés dans le hall d'accueil de la Mairie et au service urbanisme de Clichy-la-Garenne ;
- Aucune observation n'a été inscrite dans le registre papier placé à l'accueil du siège de l'EPT Boucle Nord de Seine ;
- La réunion publique organisée le 1er décembre 2021 a réuni une soixantaine de participants.

Il convient donc de dresser un bilan positif de la concertation préalable au projet « Seine-Liberté » qui a permis d'informer le public du projet et de recueillir un nombre de contributions satisfaisant.

La concertation a pris fin le 17 décembre 2021. A l'issue de cette concertation, l'EPT Boucle Nord de Seine en partenariat avec la ville de Clichy-la-Garenne a entrepris d'analyser l'ensemble des contributions afin de produire le bilan de la concertation.

Ce bilan, annexé à la présente délibération, doit être soumis au conseil de territoire conformément à l'article L.103-6 du code de l'urbanisme. Une fois validé, il sera intégré au dossier de création de la ZAC Seine-Liberté.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

ENTENDU L'EXPOSE DE MADAME ANNE-LAURE PEREZ, VICE-PRESIDENTE ;

Vu le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T) ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 103-2 à L. 103-6 ;

Vu la délibération du conseil de la Métropole du Grand Paris en date du 8 décembre 2017 sur la définition de l'intérêt métropolitain en matière d'aménagement de l'espace métropolitain,

Considérant que depuis le 1er janvier 2018, l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine est compétent en matière d'aménagement pour les opérations non reconnues d'intérêt métropolitain,

Vu le Contrat d'Intérêt National signé entre l'État et la ville de Clichy-la-Garenne le 24 novembre 2016 qui acte la volonté des parties de réaliser plusieurs projets d'aménagement sur des sites stratégiques identifiés pour leur potentiel, au nombre desquels figure le secteur « Pont de Gennevilliers », aujourd'hui dénommé « Seine-Liberté »,

Vu la délibération n°2020/S03/044 du conseil de territoire en date du 10 juillet 2020 qui définit les modalités de la concertation publique préalable à la création d'une opération pouvant prendre la forme d'une Zone d'Aménagement concerté (Z.A.C) sur le secteur « Pont de Gennevilliers » aujourd'hui dénommé « Seine-Liberté »,

Vu les mesures de publicité et d'affichage relatives à cette concertation,

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

Vu l'exposition en Mairie et les registres mis à disposition du public pendant toute la durée de la concertation à l'Hôtel de Ville de Clichy-la-Garenne et au siège de l'EPT Boucle-Nord de Seine,

Vu la réunion publique tenue le 1er décembre 2021 à l'Ecole Annie Fratellini, située au 29, avenue Claude Debussy à Clichy-la-Garenne,

Considérant le bilan de la concertation publique préalable à la création d'une ZAC sur le secteur « Seine-Liberté » à Clichy-la-Garenne, annexé à la présente délibération,

APRES EN AVOIR DEBATTU,

DELIBERE

Article 1er : Confirme que la concertation relative au projet « Seine-Liberté » s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du conseil de territoire en date du 10 juillet 2020, avec en particulier :

- La réunion publique tenue le 1er décembre 2020 à l'école Annie Fratellini située au 29, avenue Claude Debussy à Clichy-la-Garenne ;
- La parution de cinq articles dans le magazine communal, sur les sites de la ville de Clichy-la-Garenne et de l'EPT Boucle Nord de Seine, une information relayée sur les réseaux sociaux ainsi que la mise à disposition dans plusieurs lieux publics de la Ville d'une brochure présentant le projet et informant des modalités de participation ;
- La mise à disposition d'un registre au Service Urbanisme situé au 51, rue Pierre, 92110 Clichy-la-Garenne, à compter du 17 juillet 2020 et durant toute la durée de la concertation, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture au public ;
- La mise à disposition de registres papier permettant le dépôt des observations et suggestions, du 18 novembre 2021 au 17 décembre 2021, à l'Hôtel de Ville de Clichy-la-Garenne, au 80, boulevard Jean Jaurès, 92110 Clichy-la-Garenne, du lundi au vendredi et le samedi aux heures d'ouverture au public, ainsi qu'au siège de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture au public ;
- La mise à disposition d'un registre dématérialisé du 18 novembre 2021 au 17 décembre 2021.

Article 2 : Arrête le bilan de la concertation du projet de Zone d'Aménagement Concerté « Seine-Liberté » à Clichy-la-Garenne, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Article 3 : Dit que la présente délibération sera affichée pendant un délai d'un mois au siège de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et en Mairie de Clichy-la-Garenne et que le bilan de la concertation Boucle-Nord de Seine tel qu'arrêté par la présente délibération sera tenu à disposition au siège de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et en Mairie de Clichy-la-Garenne, à la Direction de l'urbanisme, aux jours et aux heures habituels d'ouverture du public.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification puis de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 du code des relations entre le public et l'administration - CRPA).

Article 5 : La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine si un recours gracieux a été préalablement exercé.

ANNEXE : Bilan de la concertation relative au projet de ZAC Seine-Liberté à Clichy-la-Garenne.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

RESULTAT DES VOTES : MAJORITE

Pour : 73

Contre : 0

Abstentions : 4

Fait et délibéré ce jour,

Pour extrait conforme,

André MANCIPOZ

Président de Boucle Nord de Seine

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

BILAN DE LA CONCERTATION DU PROJET DE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE « SEINE-LIBERTE » A CLICHY-LA-GARENNE

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

SOMMAIRE

1. Le projet d'aménagement proposé
   a) Enjeux et objectifs
   b) Evolution des plans et programmation envisagée
   c) Le dispositif d'aménagement proposé
2. Objectifs et modalités de la concertation préalable
   a) Les objectifs de la concertation préalable
   b) Publicité
   c) Exposition
   d) Registre et réunion publique
3. Analyse des contributions
   a) Analyse quantitative de la participation
   b) Les thématiques abordées

Conclusion

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

1. Le projet d'aménagement proposé

a) Enjeux et objectifs

Le secteur Seine-Liberté (anciennement « Pont de Gennevilliers ») est situé au nord-est de la commune de Clichy-la-Garenne. Au nord, le secteur s'appréhende en lien avec la Seine, qui offre au quartier un potentiel paysager et visuel non exploité du fait de la présence d'une infrastructure routière très fréquentée (RD1). Le débouché du Pont de Gennevilliers est un point de trafic particulièrement engorgé, notamment aux heures de pointe du matin et du soir.

Au cours des études relatives à l'aménagement du secteur Nord-Est de la commune de Clichy-la-Garenne, le périmètre a été modifié pour aboutir à l'actuel périmètre du secteur « Seine-Liberté ». Le secteur de l'opération d'aménagement est compris entre la rue Pierre (limite communale entre Saint-Ouen et Clichy-la-Garenne), la rue Villeneuve, la rue du Général Roguet, la route du Port de Gennevilliers et la Départementale RD1 (Quais de Clichy).

Le secteur est bordé par l'Avenue du Général Roguet, à l'ouest, très fréquentée et qui mène vers le centre-ville de Clichy, et à l'est par la rue Pierre, voirie intercommunale entre Clichy et Saint-Ouen assez peu fréquentée. Le centre du secteur est aujourd'hui peu équipé en voiries dans la mesure où une réserve foncière de l'Etat reste, en son sein, dans l'attente du lancement du projet d'Avenue de la Liberté.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

Localisation du secteur Nord-Est sur la commune de Clichy-la-Garenne (Source : Géoportail)

Le secteur est composé principalement d'anciens sites industriels en cessation d'activité et de terrains occupés par des activités logistiques ou tertiaires encore en cours.

Le site, identifié pour être un nouveau quartier résidentiel au nord-est de la ville, constitue un espace aux enjeux forts. Il est situé en bordure de Seine, au débouché du Pont de Gennevilliers, entre le nouveau quartier Berges de Seine et la limite de la commune de St Ouen. Ce territoire comprend les dernières emprises non aménagées ou ne faisant pas encore l'objet d'un projet d'aménagement sur le territoire communal. En outre, son étendue (environ 10 hectares) et sa situation géographique privilégiée font de ce secteur un espace porteur de fortes potentialités, au cœur d'enjeux communaux et intercommunaux.

Les études citées précédemment ont mis en évidence que le site est marqué par :

- ✓ de nombreuses friches ;
- ✓ de grands espaces fermés ;
- ✓ des fragmentations et coupures urbaines ;

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

- ✓ des abords de Seine exclusivement automobiles ;
- ✓ des espaces publics déqualifiés ;
- ✓ des terrains pollués ;
- ✓ une situation en entrée de ville,
- ✓ la mutabilité de son foncier,
- ✓ sa proximité immédiate avec la Seine et les Docks de Saint Ouen.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

Quelques photos du secteur :

De gauche à droite : Vues du rond-point Roguet, Rue des Trois Pavillons et Une Pièce en Plus, fourrière Clichy Dépannage

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

Néanmoins, ce secteur de Clichy-La-Garenne est déjà en mutation, son ancienne vocation industrielle disparaît progressivement, comme en atteste la construction en cours d'immeubles d'habitation et des commerces avec le projet Pitch. La commune et l'EPT Boucle Nord de Seine jugent nécessaire d'accompagner cette évolution afin de favoriser l'aménagement d'un nouveau quartier en lien avec le tissu urbain existant des villes de Clichy et de Saint-Ouen, et porteur d'ambitions environnementales élevées. Ce nouveau quartier devra satisfaire plusieurs exigences, notamment en termes de structuration par rapport à la future avenue de la Liberté, ainsi qu'en termes d'emprise au sol des bâtiments liée à la situation spécifique de ce secteur en zone de risque inondation.

Les enjeux du site sont les suivants :

- ✓ Reconvertir des emprises industrielles polluées et des sites d'activité ;
- ✓ Structurer le développement du secteur autour de l'avenue de la Liberté
- ✓ Valoriser le foncier appartenant à l'Etat ;
- ✓ Créer des continuités urbaines, paysagères et fonctionnelles avec le tissu urbain environnant et la Seine.

L'Etat soutient ce projet dans le cadre du contrat d'intérêt national (CIN) signé le 24 novembre 2016 qui facilite la mise en place d'un pilotage coordonné des projets d'aménagement. Il est également impliqué en tant que propriétaire foncier.

L'État encourage la réalisation par les collectivités territoriales d'opérations exemplaires d'aménagement durable et en particulier dans les territoires ayant des programmes significatifs de développement de l'habitat, en réponse à l'objectif fixé par l'article 7 de la loi de programmation du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement.

Dans ce cadre, la ville de Clichy-la-Garenne et l'EPT Boucle Nord de Seine ont entrepris la démarche de labellisation Ecoquartier du secteur « Pont de Gennevilliers – Avenue de la Liberté » aux termes de la délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2018.

La démarche de labellisation Ecoquartier constitue une opportunité de valoriser l'opération d'aménagement dès le stade de sa conception. Elle comporte 4 étapes correspondant aux différents stades du projet. La signature de la Charte Ecoquartier est la première étape du processus de labellisation correspondant au projet d'aménagement en phase pré-opérationnelle.

L'objectif de ce label est de garantir la création d'un quartier durable, en respectant les engagements inscrits dans les volets suivants : « Démarche et Processus », « Cadre de vie et Usages », « Développement territorial », « Environnement et Climat ».

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

Concernant la dimension « Environnement et climat », le label garantit les engagements suivants :

- ✓ Produire un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter aux risques et aux changements climatiques ;
- ✓ Viser la sobriété énergétique et la diversification des ressources au profit des énergies renouvelables et de récupération ;
- ✓ Limiter la production des déchets, développer et consolider des filières de valorisation et de recyclage dans une logique d'économie circulaire ;
- ✓ Préserver la ressource en eau et en assurer une gestion qualitative et économe ;
- ✓ Préserver et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels.

b) Evolution des plans et programmation envisagée

Le principal objectif de l'opération est l'aménagement d'un écoquartier à vocation résidentielle, animé par un réseau d'équipements, de commerces et d'espaces verts répondant aux enjeux de développement durable, aux besoins des futurs habitants et concourant au lien social.

L'opération d'aménagement prévoit l'aménagement d'un nouveau quartier résidentiel, avec la construction de :

- ✓ Environ 1300 logements ;
- ✓ 1500 m2 de commerces ;
- ✓ Un groupe scolaire de près de 7500 m2 avec un gymnase et centre de loisirs ;
- ✓ Une grande coulée verte d'environ 14 000 m2 ;
- ✓ Des cœurs d'îlot verts ;
- ✓ Des voies réservées aux mobilités douces.

L'organisation des voiries est un des points primordiaux de l'opération d'aménagement. Cette réorganisation a pour objectif de fluidifier le trafic sur ce secteur aujourd'hui congestionné aux heures de pointes. Il est envisagé de créer :

- ✓ une nouvelle place d'entrée de ville à l'emplacement de l'actuel rond-point des Trois Pavillons, qui permet notamment de raccorder l'avenue de la Liberté à la route du Port de Gennevilliers ;
- ✓ le redressement de la rue du Général Roguet comprise entre la rue des Trois Pavillons et le quai de Clichy pour créer des îlots cohérents le long de la route du Port de Gennevilliers ;

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

- ✓ la création d'un barreau de raccordement à sens unique entre la rue du Port de Gennevilliers et la nouvelle rue du Général Roguet afin de permettre aux véhicules de regagner les quais sans passer par la nouvelle place ;

L'avenue de la Liberté, esquissée par le Département des Hauts-de-Seine offre une alternative d'axe circulé au pied du Pont de Gennevilliers en direction de Paris et en direction de la station de la ligne 14/RER C de Saint-Ouen et du boulevard Victor Hugo. Elle permettra également le développement des mobilités douces et des transports propres : Son emprise prévue à 29 mètres sur Clichy inclura un trottoir élargi à 3 mètres, une piste cyclable en double sens ainsi qu'un site propre bus.

Suite à la concertation sur le projet de l'Avenue de la Liberté tenue au printemps 2021 par le CD92, de nouveaux profils ont été validés. Côté Clichy, les places de stationnement ont été supprimées au profit d'espaces verts et la piste cyclable est à présent continue tout le long de l'avenue de Saint-Ouen à Clichy.

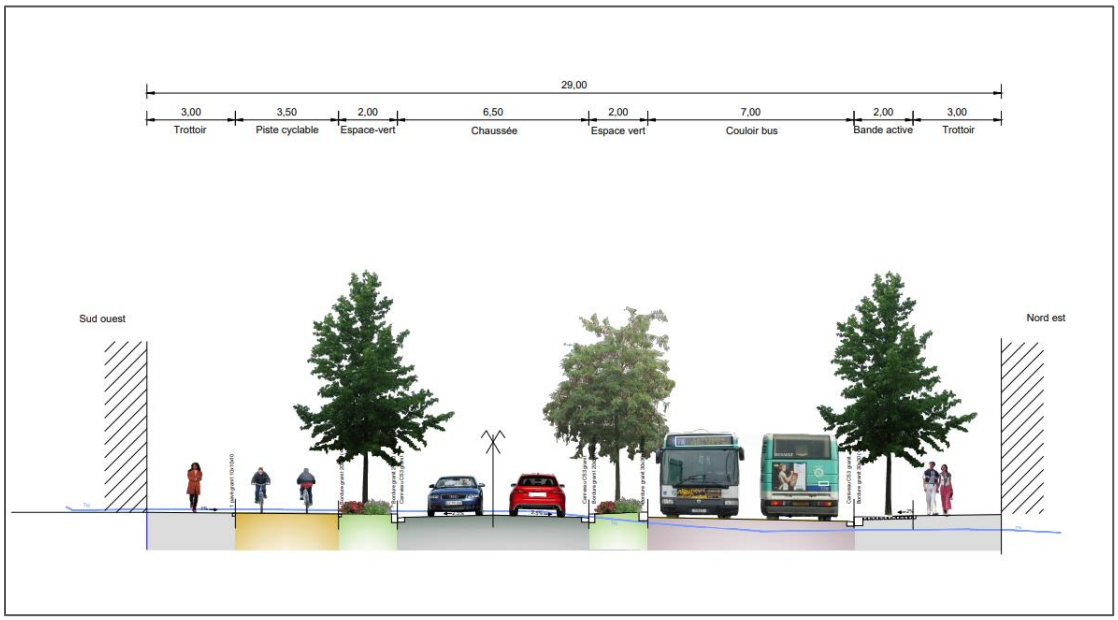

Profil en travers de l'avenue de la Liberté solution retenue suite à la concertation qui s'est tenue au printemps 2021 (source : CD92)

La ville de Clichy a mandaté un architecte-urbaniste afin de réfléchir aux possibilités d'aménagement sur ce secteur. Au vu de la forme des parcelles et du réseau routier du secteur, les différentes possibilités d'implantations des bâtiments sont peu nombreuses. Il n'y a donc pas un grand nombre de variantes. Cependant, depuis les premières ébauches du projet jusqu'au projet actuel, on peut remarquer une évolution notable et une adaptation au contexte urbain et environnemental des plans :

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

Premières orientations du projet (2016)

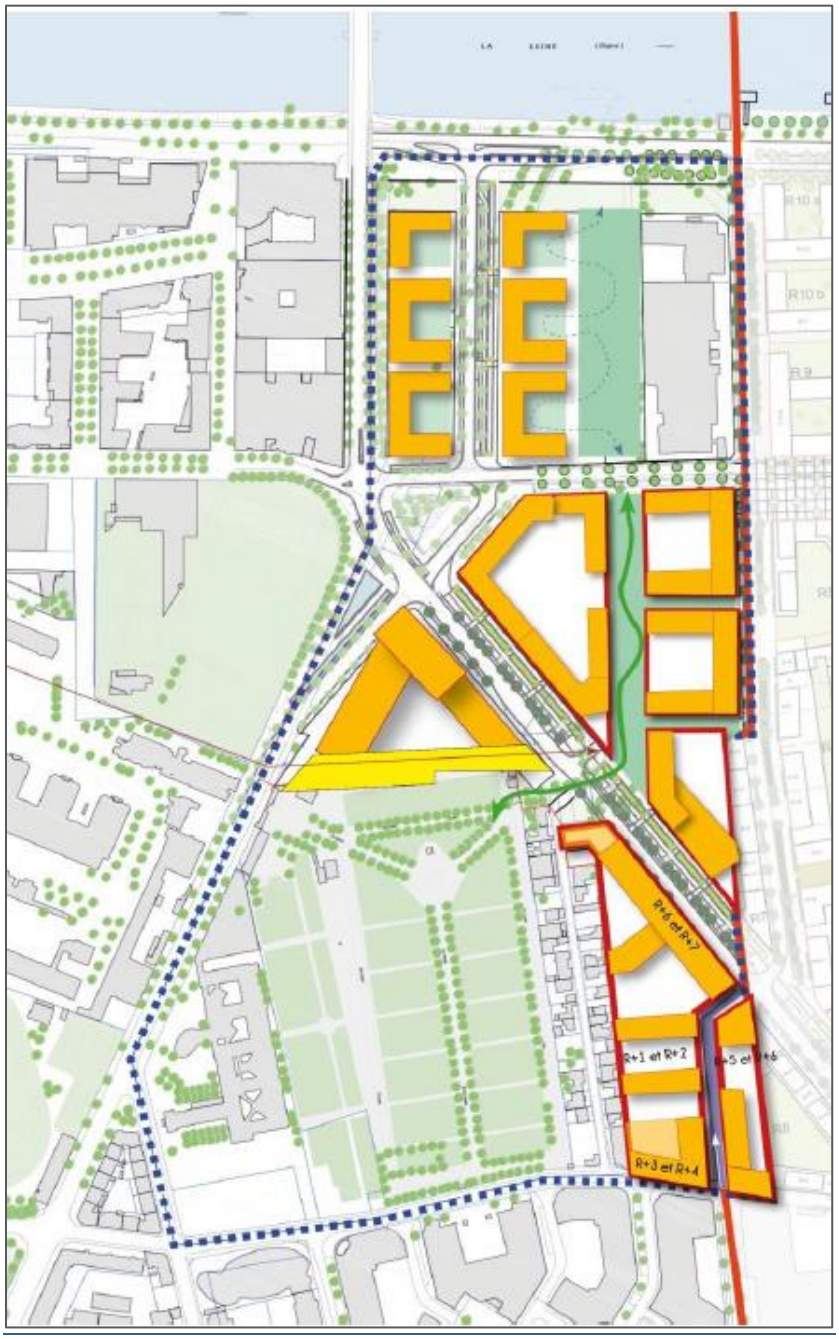

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

Redéfinition du projet : 2019-2020

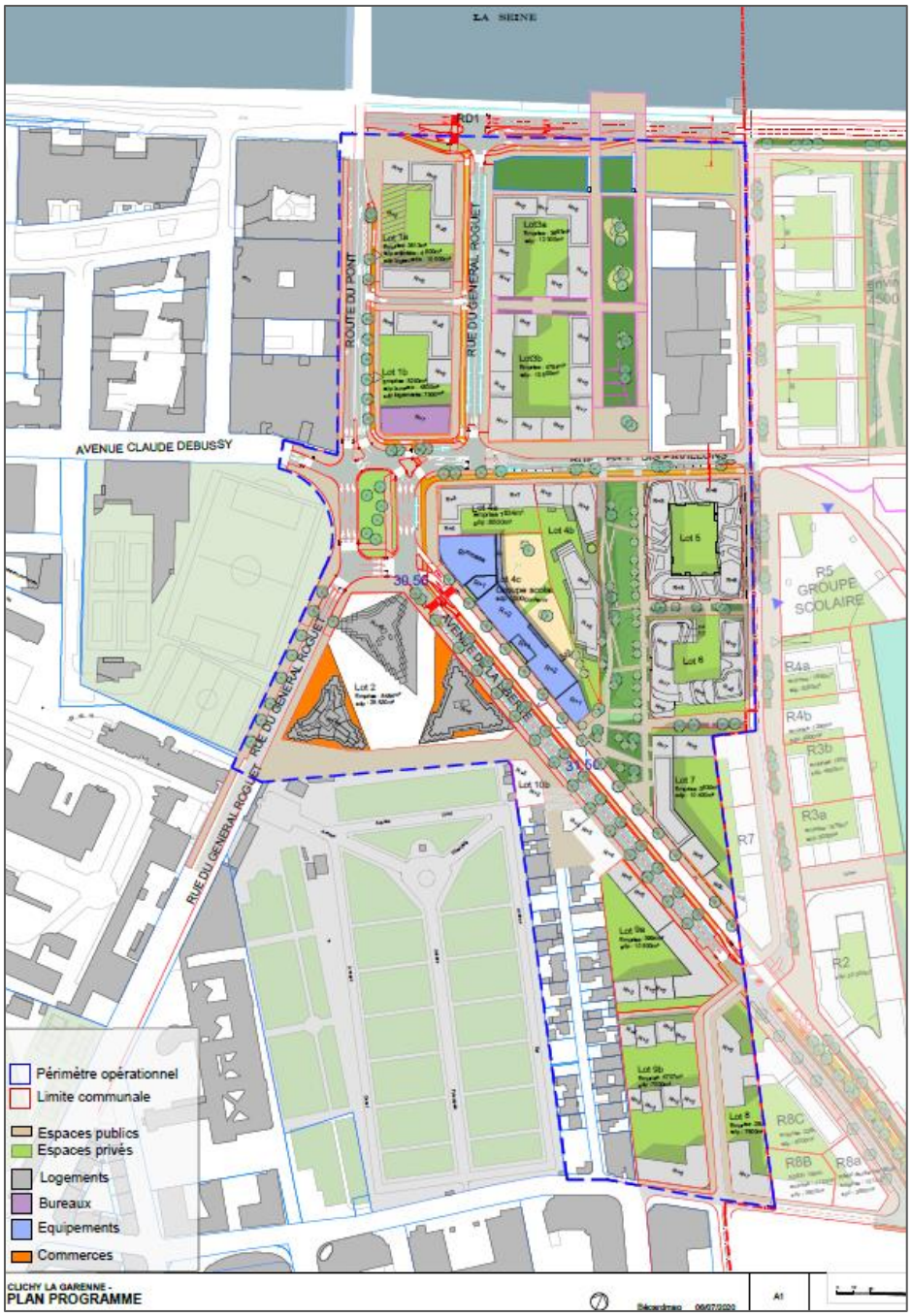

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

Redéfinition du projet : 2021

En 2021, il a été décidé de dédensifier le projet par rapport au plan masse de 2019-2020. Cette baisse du nombre programmé de logements se traduit par les adaptations suivantes :

Il est prévu de réduire les surfaces de construction à l'échelle de l'ensemble du projet, au profit de l'agrandissement des espaces verts. Ainsi, il est proposé d'aménager une promenade d'environ 900 m² en front de Seine, en prolongement de la promenade le long

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

de la ZAC des Docks et en complément de la coulée verte de 13 000 m² irriguant le quartier du nord au sud. Il est également prévu d'agrandir les cœurs d'îlots.

L'objectif est d'apporter davantage de biodiversité au sein du nouveau quartier et de le reconnecter aux berges de Seine. Cette promenade plantée doit permettre la réappropriation des quais par les habitants et les passants et ainsi améliorer le cadre de vie. Cela permettra également d'améliorer le dispositif de gestion des eaux de pluie.

La programmation des surfaces de bureaux a été supprimée, du fait de la crise sanitaire et du phénomène de désertion des bureaux.

Projet actuel : 2022

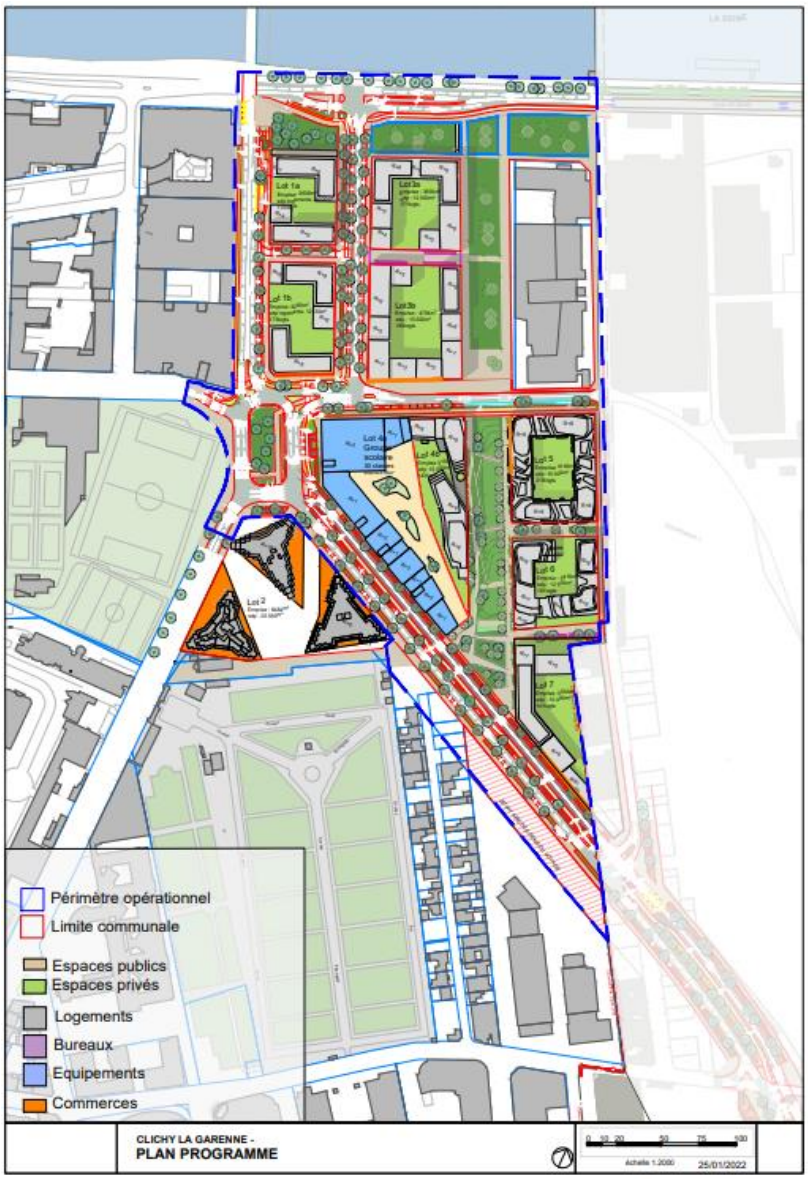

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

Le projet tel que présenté en réunion publique ne diffère pas du plan de 2021 sur la programmation mais le périmètre opérationnel a été ajusté, excluant pour un souci de clarté le projet immobilier de logements Prysm en cours de construction, la villa Simone Bigot et le foncier appartenant à SITA au sud du projet qui ne feront l'objet d'aucun aménagement lié à l'opération Seine-Liberté.

c) Le dispositif d'aménagement proposé

L'opération prévue comportant à la fois des logements, des surfaces commerciales, un équipement public intercommunal, des espaces verts, un agrandissement de l'espace public et une réfection de voirie, il est nécessaire de trouver le montage juridique optimal pour permettre sa réalisation.

Ce montage prévoit la création d'une Zone d'Aménagement Concerté afin de faciliter d'une part l'acquisition du foncier et l'aménagement des espaces publics et créer un ensemble urbain harmonieux et conforme aux exigences du label Ecoquartier.

Le dispositif de ZAC permet le financement d'équipements publics et de contrôler davantage la promotion privée par le biais des concours d'architectes mis en place pour l'attribution des différents lots et des cahiers des charges signés à l'occasion des cessions de terrain à des opérateurs privés.

Les terrains compris dans le périmètre de la future ZAC ont été sélectionnés en fonction de leur degré de mutabilité et de leur importance dans la composition urbaine de

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

l'opération :

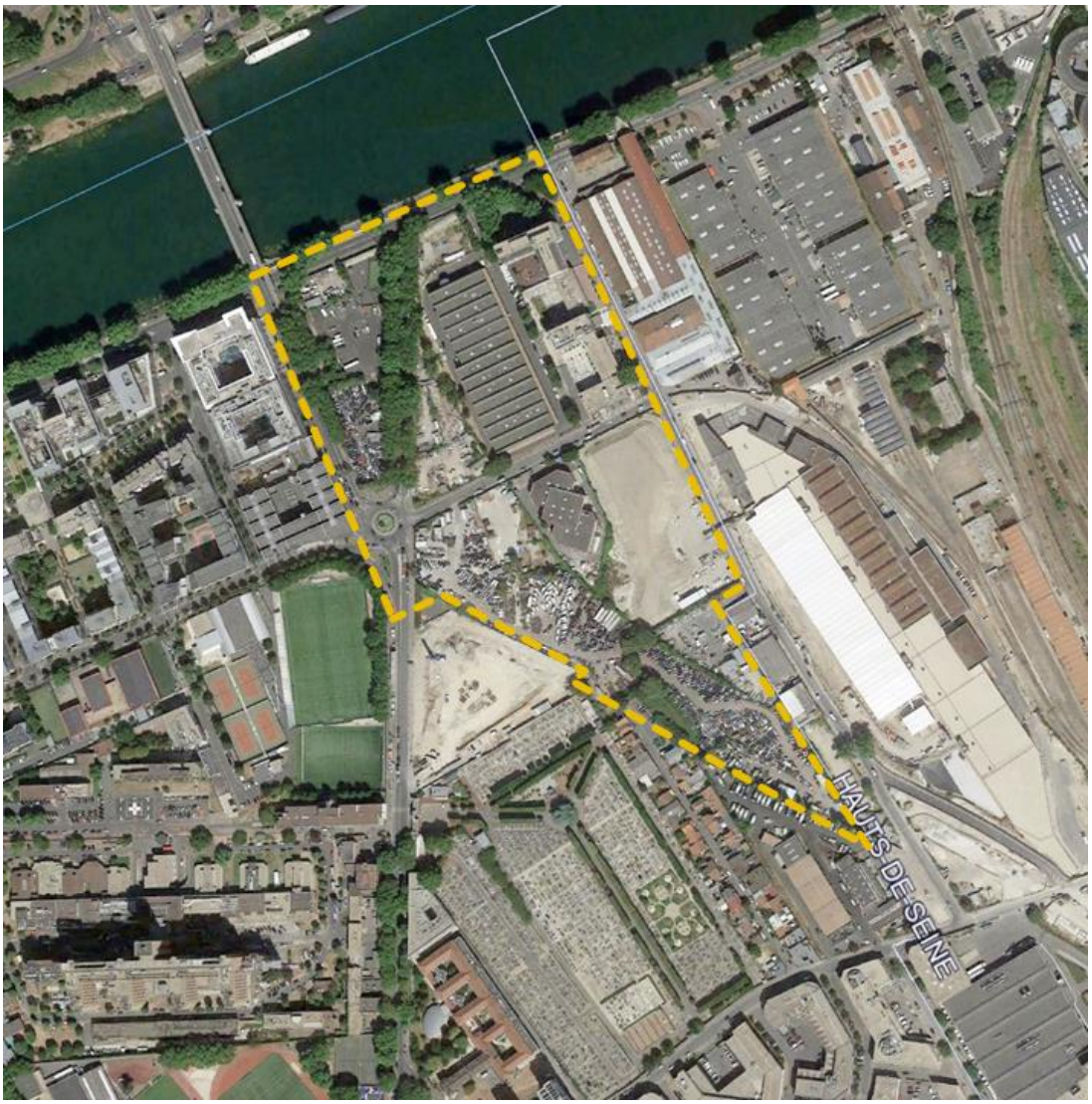

La concertation est la première étape constitutive de la ZAC ; elle permet de préciser le projet d'aménagement en bénéficiant du retour des riverains et en adaptant les besoins des habitants aux contraintes techniques de l'opération.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

2. Objectifs et modalités de la concertation préalable

1. Objectifs

Conformément aux dispositions des articles L.103-2 à L.103-6 du Code de l'Urbanisme, la Ville et l'EPT Boucle Nord de Seine ont mis en place une concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Seine-Liberté, afin de proposer un schéma de principe d'aménagement de ce quartier au public.

La concertation a pour objectif d'associer les habitants au projet de construction, en leur présentant les grandes orientations, le périmètre et le calendrier du projet afin qu'il soit confronté aux besoins des futurs habitants et usagers du quartier.

Cette procédure permet donc au maître d'ouvrage d'avoir un retour sur les attentes et les questionnements que suscite le projet, et de redéfinir le projet avec l'aide de ces contributions.

2. Publicité

- La délibération n°2020/S03/044 du Conseil de Territoire du 10 juillet 2020 relatif au lancement de la concertation définit les modalités suivantes :
  - Publication de plusieurs articles d'information dans le journal municipal de la commune de Clichy-la-Garenne et sur les sites internet de la commune de Clichy-la-Garenne et de l'EPT Boucle Nord de Seine ;
  - Information par voie d'affichage dans les panneaux administratifs de l'EPT Boucle Nord de Seine ;
  - Organisation d'au moins une réunion publique ;
  - Organisation d'une exposition ;
  - Mise à disposition du public du dossier de concertation et d'un registre au format papier, à Clichy-la-Garenne et au siège de l'EPT Boucle Nord de Seine, afin de permettre au public de formuler des observations ;
  - Mise à disposition du dossier de concertation et d'un registre dématérialisé accessible depuis les sites Internet de la commune de Clichy-la-Garenne et de l'EPT Boucle Nord de Seine, afin de permettre au public de formuler des observations et propositions.

- Articles du Clichy Actus : En 2021, plusieurs articles ont été publiés afin d'annoncer la concertation et d'informer le public du projet :

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

URBANISME

UNE CONCERTATION POUR UN NOUVEAU PROJET D'ÉCOQUARTIER

La ville de Clichy, en partenariat avec le territoire Boucle Nord de Seine, prévoit d'aménager le secteur Pont de Gennevilliers - avenue de la Liberté, afin de créer un ÉcoQuartier. Une concertation sera lancée au printemps.

Sur un périmètre délimité au nord par le quai de Clichy et le pont de Gennevilliers, au sud par la rue Villeneuve, à l'est par la ville de Saint-Ouen, et à l'ouest par la route du port de Gennevilliers, se projette un futur ÉcoQuartier. L'objectif, pour Clichy et l'EPT Boucle Nord de Seine, est de revitaliser ce secteur en créant un quartier mixte. La Ville s'est engagée à obtenir le label « ÉcoQuartier » et prévoit la construction de nombreux espaces verts et d'espaces publics qualitatifs, le réaménagement de la voirie en intégrant les mobilités douces ainsi qu'un programme de construction d'environ 1 500 logements, d'un groupe scolaire, d'un gymnase, de bureaux et de commerces de proximité.

UNE GRANDE COULÉE VERTE

Au cœur de ce nouveau quartier, il est prévu, notamment, d'aménager une coulée verte de 13 000 m². Le département des Hauts-de-Seine, de son côté, escompte la création d'une nouvelle voie structurante, « l'avenue de la Liberté » afin de désengorger ce secteur embouteillé. Ce boulevard urbain sera composé d'une 2x1 voie, de voies pour les bus, d'une piste cyclable et sera agrémenté de rangées d'arbres. L'ensemble du projet fera l'objet d'une présentation lors d'une réunion publique et d'une exposition qui se dérouleront dans les mois prochains. ■

NOUVEAU

UN GUICHET UNIQUE POUR AMÉLIORER L'HABITAT

Propriétaire ? Copropriétaire ? Vous pouvez demander, gratuitement, conseil pour vos travaux d'amélioration de votre habitat ou de réduction de la consommation d'énergie. Cette dynamique est soutenue par le territoire Boucle Nord de Seine, dont Clichy fait partie. Depuis janvier, grâce à la convention signée avec l'association SOLIHA, une plateforme de guichet unique a vu le jour pour vous faire bénéficier de conseils techniques, d'informations sur les aides financières ou d'un accompagnement pour vos projets de rénovation dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, que cela concerne vos travaux d'amélioration, de rénovations énergétiques ou d'aide au maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap. ■

Permanence les mercredis de 14h à 17h (hors vacances scolaires) auprès des services municipaux 51, rue Pierre
Renseignements :
0800 006 075 (numéro gratuit)
habitat.bouclenorddeseine@soliha.fr
RDV : www.soliprojet.fr/contact

Clichy Actus de février 2021

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

URBANISME

LA CONCERTATION DE L'ÉCOQUARTIER DÉMARRE À LA MI-AVRIL

Le secteur du Pont de Gennevilliers – avenue de la Liberté va être transformé en EcoQuartier. Une opération menée par la ville de Clichy, en partenariat avec le territoire Boucle Nord de Seine. La concertation démarre mi-avril.

La ville de Clichy en partenariat avec le territoire Boucle Nord de Seine prévoit d'aménager le secteur nord-est de la ville ; un périmètre délimité au nord par le quai de Clichy et le Pont de Gennevilliers, au sud par la rue Villeneuve, à l'est par la ville de Saint-Ouen et la ZAC des Docks, et à l'ouest par la route du port de Gennevilliers.
L'objectif est de revitaliser ce secteur situé en frange de ville en créant un quartier mixte et résilient. Pour cela, la ville s'est engagée à obtenir le label « EcoQuartier » et prévoit ainsi la construction de nombreux espaces verts et d'espaces publics qualitatifs, le réaménagement de la voirie en intégrant les mobilités douces ainsi qu'un programme de construction composé d'environ 1500 logements, d'un groupe scolaire et d'un gymnase, de bureaux et de commerces de proximité.

DES ESPACE DE VÉGÉTALISATION

Au coeur de ce nouveau quartier, il est prévu d'aménager une grande coulée verte de 13 000m² : un espace de promenade réservé aux piétons et végétalisé. Reliant les berges de Seine au reste du nouveau quartier, elle permettra la réappropriation des quais par les habitants et les passants ainsi qu'une meilleure gestion des eaux de pluie et du risque de crue. Les immeubles comporteront également des coeurs d'îlots verts afin de réduire l'effet d'îlots de chaleur.
Le Département des Hauts-de-Seine prévoit également la création d'une nouvelle voie structurante, « L'avenue de la Liberté » traversant le quartier afin de désengorger le secteur.
Ce boulevard urbain, composée d'un 2x1 voies, d'un site propre pour les bus, d'une grande piste cyclable et agrémentée de rangées d'arbres, permettra notamment de rejoindre la ligne 14 et le RER C en à peine 10 minutes à pied depuis le nord de Clichy.
Pour définir ce projet, une concertation débutera en avril. Elle consistera en une exposition afin d'expliquer le projet et la mise à disposition d'un registre papier et dématérialisé accessible sur les sites de la ville et de l'EPT. Cette réunion publique aura lieu mi-avril en visioconférence. ■

HABITAT

Appel aux présidents de copropriétés

Vous êtes président(e) de conseils syndicaux de copropriétés ? La Ville vous invite à vous faire connaître auprès de la maison de l'habitat. Cette prise de contact vous permettra d'obtenir des informations concernant le cadre de vie, les différents dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat, les futures fêtes des voisins ou le dîner annuel des copropriétés proposé par la Ville.
Vous pouvez adresser un mail à l'adresse suivante : maisonhabitat@ville-clichy.fr

Clichy Actus de mars 2021

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

ENQUÊTE PUBLIQUE

Consultez le projet de modification du PLU

Une enquête publique relative au projet de modification n°7 du plan local d'urbanisme (PLU) se déroule jusqu'au 31 mai.

La modification du PLU soumise à enquête porte sur :

- L'évolution du zonage sur plusieurs secteurs et la rectification sur le plan de zonage ;
- L'évolution d'un secteur d'Orientation et de Programmation existant et la création d'un nouveau secteur ;
- L'évolution du règlement pour la création d'un nouveau secteur UEc et l'amélioration de certaines dispositions.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à l'Hôtel de ville, pour recevoir ses observations :

- Lundi 10 et jeudi 20 mai 14h-17h ;
- Samedi 29 et lundi 31 mai 9h-12h.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations à l'Hôtel de Ville (du lundi au vendredi 8h-18h, et le samedi 9h-12h) ; au siège de l'EPT Boucle Nord de Seine (du lundi au jeudi 8h30-12h30 et 14h-17h45 et le vendredi 8h30-12h30 et 14h-17h) ; ainsi que sur le registre dématérialisé *enq-pub.com/ep?EP21154* ; ou par courrier, en l'adressant au commissaire enquêteur à l'adresse ci-dessous. ■

EPT Boucle Nord de Seine
1 bis, rue de la Paix
92230 Gennevilliers

RÉNOVATION

UN ACCOMPAGNEMENT POUR LES COPROPRIÉTAIRES

Si Vous habitez une copropriété de plus de 40 lots construite avant 1994 et que vous souhaitez entreprendre des travaux de rénovation énergétique dans votre immeuble, le territoire Boucle Nord de Seine vous propose deux accompagnements en ligne.

- Le MOOC Réno Copro : disponible gratuitement sur *mooc-batiment-durable.fr*
- Un séminaire en ligne portant sur la rénovation énergétique des copropriétés. Il vous permettra d'échanger avec des professionnels et des copropriétaires ayant déjà engagé leur projet. Le 15 juin 2021 à 19h sur bouclenorddeseine.fr.

Vous pouvez aussi retrouver ces informations auprès de Soliha qui anime un guichet unique sur Clichy : *soliprojet.fr* ■

Plus de renseignement sur ville-clichy.fr / Rubrique habitat et logement

URBANISME

Report de la concertation

La concertation concernant la réalisation d'un écoquartier dans le secteur du Pont de Gennevilliers, qui devait démarrer mi-avril, a été repoussée à une date ultérieure. Un nouvel échéancier sera connu dans les prochaines semaines.

Clichy Actus de mai 2021

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

ACTUALITÉS 17

VOTRE CLICHY ACTUS

Retrouvez toutes les photos du magazine plus facilement grâce au QR Code !

Chaque mois, le Clichy actus vous présente l'actualité de votre ville. Et chaque mois, des centaines de photos et de vidéos vous sont proposées sur notre site internet. Désormais, en scannant le QR code intégré dans nos articles et retours en image, vous accéderez directement aux photos et vidéos liées à l'actualité ! Il en est de même pour les éclairages et compléments d'articles. Pour ce faire, rien de plus simple : scannez, vous êtes arrivés !

Les smartphones sont tous désormais programmés pour lire les QR codes automatiquement en ouvrant l'appareil photo de votre téléphone. Mais pour les modèles moins récents, de nombreuses applications gratuites existent, sur l'App Store ou le Play Store. ■

CONCERTATION

Lancement de la concertation du projet d'ÉcoQuartier sur le secteur « Pont de Gennevilliers – Avenue de la Liberté »

La Ville, en partenariat avec le territoire Boucle Nord de Seine, prévoit d'aménager le secteur Pont de Gennevilliers-Avenue de la Liberté. Pour revitaliser ce secteur, la Ville souhaite y établir un éco-quartier, avec de nombreux espaces verts et un réaménagement de la voirie pour faire la part belle aux mobilités douces, mais également un programme de logements, un groupe scolaire et un centre de loisirs, un gymnase et des commerces de proximité.

DÉFINISSONS CE PROJET AVEC VOUS !

Une concertation est prévue dans le cadre de cette phase d'étude. Une exposition sera complétée par la mise à disposition d'un registre afin de recueillir les avis en mairie et sur le site de la Ville. Une réunion de concertation sera organisée en novembre. ■

Plus d'informations :

Budget participatif : venez échanger !

Envie de monter un projet qui pourrait être financé par la Ville ? Dans le cadre du Budget participatif, vous avez jusqu'au 5 décembre pour déposer votre projet. Pour vous aider à le mettre en forme, des moments d'échanges seront mis en place en octobre et en novembre, ouverts à tous. ■

Plus d'informations sur jeparticipe.ville-clichy.fr et dans les prochains Clichy actus !

CLICHY ACTUS - OCTOBRE 2021 - #67

Clichy Actus d'octobre 2021

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

20 ACTUALITÉS

CONCERTATION

PROJET SEINE-LIBERTÉ* : VENEZ DONNER VOTRE AVIS !

La Ville, en partenariat avec le territoire Boucle Nord de Seine, prévoit d'aménager le secteur nord-est de la ville avec notamment la création d'un ÉcoQuartier.

Zoom sur le projet d'ÉcoQuartier

La Ville de Clichy s'est engagée à obtenir le label « ÉcoQuartier » et prévoit la création d'un programme mixte intégrant de nombreux espaces verts, des espaces publics qualitatifs, des aménagements pour les mobilités douces (comme des pistes cyclables à double sens), des logements, un groupe scolaire, un gymnase et des commerces. Les bâtiments sont conçus autour de cœurs d'îlots verts.

LE PROJET PRÉVOIT :

- Une coulée verte pour irriguer et aérer le quartier, des berges de Seine jusqu'à l'avenue de la Liberté et le long des berges de Seine jusqu'à Saint-Ouen.
- 14 000 m² de promenade piétonne végétalisée
- Plus de calme et de la biodiversité en ville
- Un quartier ouvert sur les berges de Seine et isolé de la RD1 (avenue Charles de Gaulle)
- De nombreuses plantations (pleine terre, arbres, arbustes, etc...) pour lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur et favoriser la perméabilité des sols. ■

QUEL SECTEUR ?

Le périmètre est délimité au nord par le quai de Clichy et le Pont de Gennevilliers, au sud par la rue Villeneuve, à l'est par la ville de Saint-Ouen (quartier des Docks), et à l'ouest par la route du port de Gennevilliers.

LES OBJECTIFS

- **Ouvrir le quartier sur la ville,** créé autour d'un axe structurant, l'avenue de la Liberté, et relié à la ligne 14 ;
- **Améliorer le cadre de vie** en y développant la nature, les espaces piétons et une ouverture vers la Seine ;
- **Créer un quartier mixte** proposant : environ 1 300 logements, 1 500 m² de commerces de proximité, un groupe scolaire avec gymnase et des espaces verts ■

** Anciennement nommé secteur Pont de Gennevilliers le projet a été baptisé Seine-Liberté pour plus de lisibilité.*

Donner votre avis : sur le registre, consultable à l'Hôtel de Ville / sur le site de la Ville / ainsi que lors de la réunion de concertation, le 1er décembre à 19h à l'école maternelle Fratellini 29, avenue Claude Debussy.

CLICHY ACTUS - NOVEMBRE 2021 - #68

Clichy Actus de novembre 2021

- Une page dédiée au projet Seine-Liberté se trouve sur le site de la Ville de Clichy : https://www.ville-clichy.fr/440-le-projet-seine-liberte.htm
- Cette page est régulièrement mise à jour au fur et à mesure de l'état d'avancement du projet. Y figuraient notamment l'annonce de la concertation et de la réunion publique :

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

➢ Des actus ont été publiées sur les sites de la Ville et de l'EPT :

➢ En complément de la délibération et à 8 jours de la réunion publique, des avis ont été affichés sur les panneaux administratifs de la Ville de Clichy la Garenne et de

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

l'EPT Boucle Nord de Seine. Ces avis rappelaient l'ensemble des modalités et des moyens permettant au public de se renseigner et de s'exprimer sur le projet Seine-Liberté :

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Projet de création de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur le secteur "Seine-Liberté" – Clichy-la-Garenne (92110)
du 18 novembre 2021 à 8h00 au 17 décembre 2021 à 17h30

Cette concertation préalable a été décidée à l'initiative de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, l'autorité compétente en matière d'aménagement, conformément aux dispositions des articles L-103-2 et L-103-6 du code de l'urbanisme.

Par la délibération n°2020/S03/044 du Conseil Territorial en date du 10 juillet 2020, le Conseil Territorial, compétent en matière d'aménagement, a approuvé le lancement de la concertation préalable relative à la création d'une opération d'aménagement pouvant prendre la forme d'une ZAC sur le secteur « Seine - Liberté » anciennement appelé « Pont de Gennevilliers » situé au nord-est de la ville de Clichy-la-Garenne.

Le projet d'aménagement a pour objectif la reconversion de friches industrielles et la création de logements, d'espaces verts et d'équipements publics.

Une exposition d'information sur le projet urbain sera mise à disposition du public pendant toute la durée de la concertation à l'hôtel de ville.
Elle sera également accessible sur le site internet www.ville-clichy.fr et au lien suivant : http://projet-amenagement-seine-liberte.concertationpublique.net

Un registre papier permettant le dépôt des observations et suggestions sera mis à disposition du public, durant toute la durée de la concertation préalable, à l'Hôtel de ville de Clichy-la-Garenne, au 80 boulevard Jean Jaurès, 92110 CLICHY, du lundi au vendredi et le samedi, aux heures d'ouverture au public, ainsi qu'au siège de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture au public.

Un registre dématérialisé sera disponible afin de recueillir les observations et propositions du public, pendant toute la durée de la concertation : http://projet-amenagement-seine-liberte.concertationpublique.net

Il sera également possible, pendant la durée de la concertation, d'adresser toute demande concernant le projet à l'adresse électronique suivante : projet-amenagement-seine-liberte@concertationpublique.net

Une réunion publique sera organisée le 1er décembre à 19h, à l'école Annie Fratellini, située au 29 avenue Claude Debussy à Clichy-la-Garenne.

A l'issue de la concertation, un bilan reprenant l'ensemble des observations déposées sur les registres papier et dématérialisé, ainsi que les remarques émises lors de la réunion publique, sera publié sur le site internet www.ville-clichy.fr.

- En parallèle de l'affichage de l'avis, une affiche annonçant la réunion publique a été distribuée dans plusieurs lieux accueillant du public :
  - à l'hôtel de ville de Clichy-la-Garenne ;
  - aux locaux des services techniques de la ville situés au 51 rue Pierre ;
  - au siège de l'EPT Boucle Nord de Seine ;
  - au Pavillon Vendôme, à Clichy Famille, au CCAS, au Conservatoire, à la Médiathèque, et dans d'autres lieux recevant du public à Clichy.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

c) Exposition

Une exposition d'information composée de 3 kakémonos sur le projet urbain a été mise à disposition du public pendant toute la durée de la concertation dans le hall de l'hôtel de ville de Clichy-la-Garenne.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

Exposition et registre de la concertation du projet Seine-Liberté, hôtel de ville de Clichy

Des dépliants figurant l'exposition ont également été distribués dans plusieurs lieux accueillant du public :

- à l'hôtel de ville de Clichy-la-Garenne ;
- aux locaux des services techniques de la ville situés au 51 rue Pierre ;
- au siège de l'EPT Boucle Nord de Seine ;
- au Pavillon Vendôme, à Clichy Famille, au CCAS, au Conservatoire, à la Médiathèque, et dans d'autres lieux recevant du public à Clichy.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

L'exposition était également accessible sur le site internet www.ville-clichy.fr et au lien suivant : http://projet-amenagement-seine-liberte.concertationpublique.net pendant toute la durée de la concertation.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

Aperçu de la page http://projet-amenagement-seine-liberte.concertationpublique.net

d) Registre et réunion publique

- Le public avait la possibilité de participer en présentiel ou par voie dématérialisée sur des registres :

Un registre papier permettant le dépôt des observations et suggestions a été mis à disposition du public, durant toute la durée de la concertation préalable, à l'Hôtel de ville de Clichy-la-Garenne, au 80 boulevard Jean Jaurès, 92110 CLICHY, du lundi au vendredi et le samedi, aux heures d'ouverture au public, ainsi qu'au siège de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture au public.

Un registre dématérialisé était disponible afin de recueillir les observations et propositions du public, pendant toute la durée de la concertation : http://projet-amenagement-seine-liberte.concertationpublique.net

Il était également possible, pendant la durée de la concertation, d'adresser toute demande concernant le projet à l'adresse électronique suivante : projet-amenagement-seine-liberte@concertationpublique.net

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

- Une rencontre participative a été organisée à l'école Anne Fratellini au 59 avenue Debussy le mercredi 1er décembre 2021 à 19h.

Cette réunion a accueilli une soixantaine de personnes et a pris fin à 20h30. La réunion a été animée par Monsieur Grégoire MILOT, président d'Etat d'Esprit Stratis.

Sont intervenus :

- Rémi MUZEAU, Maire de Clichy
- Laurent Bécard, urbaniste, directeur de l'Agence d'architecture et d'urbanisme Bécardmap
- Caroline Jaaouar, responsable du pôle Aménagement à la ville de Clichy
- Jérôme Cuirot, chef adjoint du service maîtrise d'ouvrage / Direction des mobilités au Conseil Départemental du 92

La réunion publique a permis à la Ville d'expliquer au public le contexte et l'historique du projet, les objectifs en termes de programmations et le planning de l'opération. L'architecte-urbaniste a expliqué les diverses contraintes propres au site et qui complexifient la réalisation de l'opération, ainsi que les choix d'aménagement qui ont été faits pour s'adapter aux contraintes du terrain.

Un temps d'échange d'environ une heure a permis au public de s'exprimer et de poser des questions sur le projet. Les participants pouvaient également poser leurs questions par sms, qui étaient lues par l'animateur de la rencontre.

Le compte-rendu de la réunion figure en annexe du présent bilan : 18 questions ont été soulevées lors de la réunion. De plus, selon le principe de neutralité, l'animateur a accordé un temps d'échange au moment de l'accueil de chaque participant.

3. Analyse des contributions

a) Analyse quantitative

En totalité, 68 observations ont été comptabilisées, dont 5 doublons, soit 63 observations acceptables.

Toutes ont été déposées sur le registre dématérialisé. Le registre papier placé dans le hall d'accueil de la mairie durant la période de l'exposition ne comptabilise aucune remarque :

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

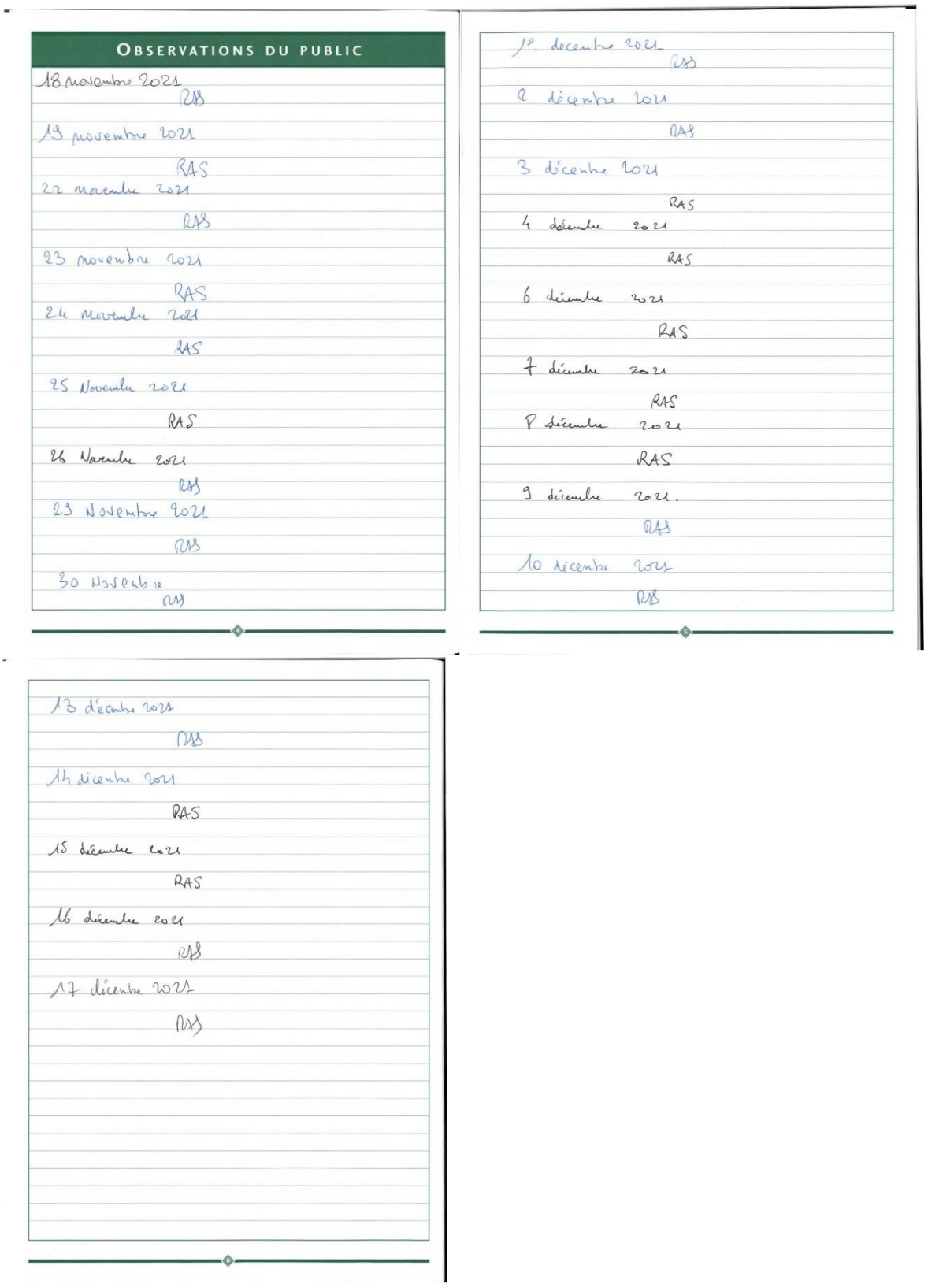

OBSERVATIONS DU PUBLIC

18 novembre 2021
RAS
19 novembre 2021
RAS
22 novembre 2021
RAS
23 novembre 2021
RAS
24 novembre 2021
RAS
25 novembre 2021
RAS
26 novembre 2021
RAS
29 novembre 2021
RAS
30 novembre
RAS

1er décembre 2021
RAS
2 décembre 2021
RAS
3 décembre 2021
RAS
4 décembre 2021
RAS
6 décembre 2021
RAS
7 décembre 2021
RAS
8 décembre 2021
RAS
9 décembre 2021.
RAS
10 décembre 2021
RAS

13 décembre 2021
RAS
14 décembre 2021
RAS
15 décembre 2021
RAS
16 décembre 2021
RAS
17 décembre 2021
RAS

Extraits du registre papier placé dans le hall d'accueil de l'Hôtel de ville

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

Le nombre d'observations déposées a été relativement faible lors de la première semaine de la concertation. Un pic de participation a été observé le 30 novembre, la veille de la réunion publique qui se tenait le 1er décembre. Suite à la réunion publique, les observations ont été déposées de manière régulière :

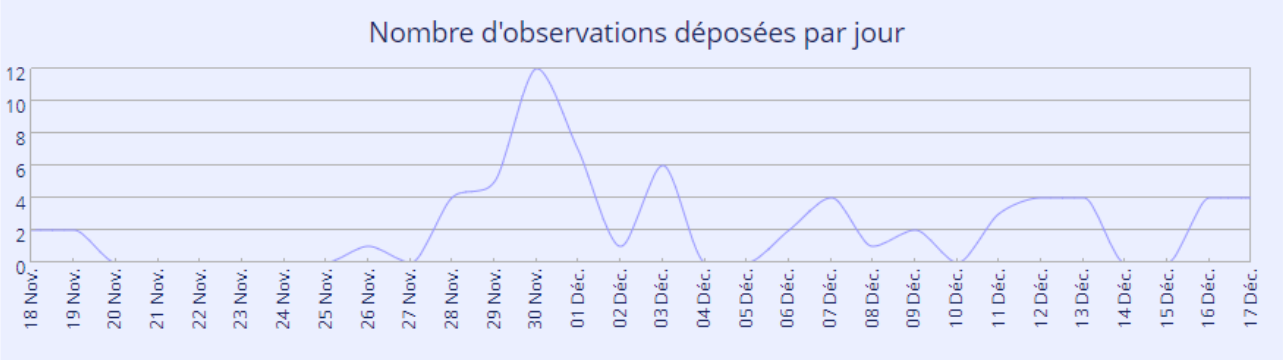

Courbe des participations : https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes_WEB/FR/EP21466/Deposer.awp

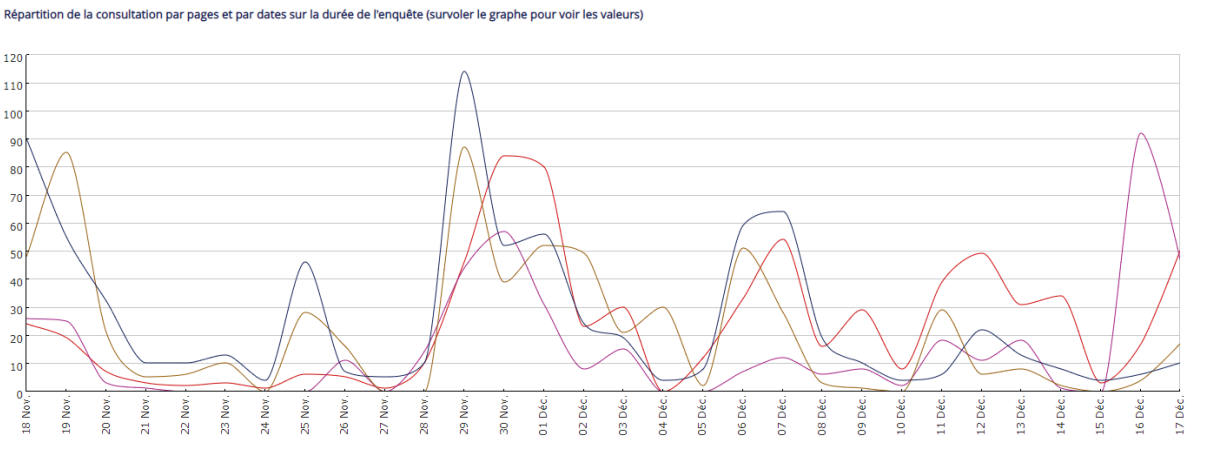

Consultation des pages : http://projet-amenagement-seine-liberte.concertationpublique.net

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

L'ensemble des observations ont été rassemblées dans un tableau (voir annexe 1). Après analyse des 63 contributions, il est apparu que :
- 7 sont favorables au projet,
- 20 favorables avec réserves,
- 26 défavorables,
- 10 sans opinion car sous forme de suggestions.

b. Thématiques abordées

Les contributions ont été compilées dans un tableau figurant en annexe du présent bilan. Le tableau a permis de relever les différents sujets abordés par mots clés, permettant de dégager plusieurs thèmes :

Sujet	Nombre d'observations	Numéros des observations
Mobilités douces	6	1,23,51,52,54,57
Logements sociaux	5	1,12,19,24,30
Aménagements bords de seine	3	2,12,59
Circulation/voirie	7	3,29,44,46,51,57,66
Stationnement	4	3,6,12,53
Transports	4	4,8,65,70
Limitation vitesse	8	7,22,23,35,37,46,60,63
Densité	15	4,8,12,29,40,42,43,47,48,49,50,52,58,62,65
Impasse Simone Bigot	17	5,7,11,12,13,14,15,16,21,25,28,30,31,32,34,38,44
Espaces verts	20	8,26,27,29,30,33,40,43,47,48,49,50,52,57,59,61,62,63,64,65
Commerces	7	12,22,24,50,52,55,56
Développement durable	1	27
Équipement	9	33,41,42,45,47,49,56,62,66
Avenue de la Liberté	3	36,37,39
Écoquartier	4	8,36,39,48

En vert dans le tableau les thèmes les moins récurrents, en jaune les thèmes relativement réguliers et en rouge les plus fréquemment abordés

Ces thèmes ont ensuite été regroupés en familles thématiques et classés selon leur degré de récurrence. Les thématiques les plus fréquemment abordées sont les suivantes :

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

1. Espaces verts – labellisation Ecoquartier – développement durable
2. Densité
3. Villa Simone Bigot
4. Mobilités douces / circulations / stationnement
5. Equipements culturels et sportifs
6. Logement social
7. Attractivité commerciale
8. Berges de Seine / Risque inondation
9. Aire d'accueil des gens du voyage

Thématique Espaces verts - labellisation Ecoquartier – développement durable

Sur les 63 observations inscrites dans le registre électronique, 20 participants (OBS n°8, 26, 27, 29, 30, 33, 40, 43, 47, 48, 49, 50, 52, 57, 59, 61, 62, 63, 64, 65) souhaitent une augmentation des espaces verts à Clichy, qui seraient insuffisants actuellement notamment au nord-est de la ville. Cette demande a également été formulée lors de la rencontre participative. Les habitants s'inquiètent notamment de la réduction des espaces verts au profit de la densification.
Dans l'ensemble, le projet d'Ecoquartier dans ce secteur est accueilli assez favorablement par les habitants cependant des garanties sont demandées et certains contributeurs considèrent le plan masse du quartier Seine-Liberté comme peu ambitieux au regard de la charte Ecoquartier (OBS n°8, 36, 39, 43, 48, 49) car il ne comporte pas de véritable parc mais une promenade plantée. Il est attendu également davantage de précisions sur les mesures prises par la collectivité pour favoriser le développement durable dans ce projet (OBS n°27) et de lutte contre la pollution et les îlots de chaleur (OBS n°62).
Les habitants souhaitent une augmentation de la surface de la promenade plantée ou la création d'un parc à l'instar du parc des Docks (ZAC des Docks à Saint Ouen) ou de Martin Luther King (ZAC Clichy Batignolles dans le 17ème arrondissement) cités plusieurs fois en comparaison (OBS n°8, 27, 57).

Pour rappel, près de 14 000 m2 d'espaces verts publics vont être créés dans le cadre de cette opération, les cœurs d'îlots avec un minimum de 10% de pleine terre, la place et les bas-côtés de l'avenue de la Liberté seront végétalisés. De plus, non loin du quartier « Seine-Liberté », d'autres projets de végétalisation sont prévus ; comme par exemple la création d'un parc sur la parcelle INALCO.
Dans l'ensemble tous les projets d'aménagement et les projets immobiliers en cours à Clichy prévoient la réalisation d'un minimum de pleine terre ou d'espace végétalisés, un bon nombre de projets ont contribué à augmenter la part d'espaces verts à Clichy.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

Le projet de ZAC « Seine-Liberté » a une superficie de 10 hectares et la promenade plantée fera près de 1,4 hectares, ce qui reprend environ les mêmes proportions que la ZAC des Docks qui fait 100 hectares et possède un parc de 12 ha.
La ZAC Clichy Batignolles fait près de 54 hectares comporte un parc de 10 ha, soit une proportion légèrement plus élevée que la moyenne, compensée par des hauteurs d'immeubles plus élevées (jusqu'au R+17).

Enfin, afin de répondre à ces demandes, une réflexion est en cours avec l'architecte-urbaniste pour augmenter la proportion d'espaces verts sur le projet. Cette augmentation pourrait se traduire par un élargissement de la promenade plantée sur sa partie nord afin de créer un parc plus ouvert sur les berges de Seine et sur le cœur du nouveau quartier. En outre, le projet pourrait être amendé par la suite par l'aménageur en phase de réalisation de la ZAC ; l'augmentation de la proportion d'espaces verts pour être étudiée, cette évolution de projet s'inscrivant dans un souci d'équilibre financier.

Concernant les mesures prises en termes de développement durable ; la ZAC n'étant qu'au stade de pré-projet, le détail de la programmation et les dispositifs d'aménagement durables n'ont pas encore été précisément défini.
La collectivité a entrepris la démarche de labellisation Ecoquartier à l'occasion du démarrage des études préalables au projet, l'étape 2 est obtenue au début du chantier, autrement dit lorsque le projet est arrêté. Dans le cas de la ZAC Seine-Liberté, l'étape 2 sera demandée à l'issue de la validation du dossier de réalisation de la ZAC par le Conseil de Territoire.

Thématique Densité

Plusieurs considèrent que le nombre de logement de l'opération, environ 1300, est trop élevé au regard de la densité de la Ville de Clichy et des communes environnantes. A l'inverse, les espaces verts seraient fortement réduits, induisant une baisse de la qualité de vie pour les clichois.
Les termes « denses » et « densification » (OBS n°8, 12, 29, 43, 62, 65) reviennent très régulièrement., ainsi que le fait que Clichy est une des villes les plus denses de France et qui connait une croissance démographique exponentielle en raison d'une construction active de logements ces dernières années (OBS n°42, 48).
Cette densité a pour conséquence une surutilisation des espaces verts et équipements publics et entrainent une saturation des transports (OBS n°4, 65 et 70).
Les observations portant sur cette thématique demandent majoritairement à ce que le nombre de logements soit revu à la baisse sur l'ensemble du projet au profit des espaces verts et des équipements (ex : OBS n°42, 47, 49, 62).

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

Le nombre de logement pourrait faire l'objet d'une légère baisse, le maître d'ouvrage étudie l'impact que cela aurait sur le bilan financier de l'opération.

Il est rappelé que la Ville de Clichy a signé en 2016 un Contrat d'Intérêt National avec l'Etat et qu'elle doit garantir une offre de logement suffisante et proportionnelle à sa situation géographique, en proximité directe avec Paris.

Par ailleurs, la programmation telle qu'elle a été définie sur le plan masse respecte les règles du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), qui impose des constructions n'excédant pas 40% d'emprise au sol et 10% de pleine terre minimum à l'échelle de chaque lot et des hauteurs n'excédant pas le R+8 en attique, limitant ainsi fortement la densité des constructions.

Thématique Villa Simone Bigot

Les habitants de la Villa Simone Bigot ont activement participé à la concertation, tant sur le registre dématérialisé que lors de la rencontre participative. Ils ont fait part de leurs inquiétudes concernant une potentielle ouverture de la Villa Simone Bigot sur l'avenue de la Liberté qui pourrait être source d'insécurité (OBS n°11, 14, 15, 25, 28, 32, 34, 44) et souhaitent préserver le caractère calme et privé de l'endroit (OBS n°12, 16, 30, 31).

Deux observations souhaitent l'ouverture de la Villa Simone Bigot au nord au titre de l'intérêt général, afin de désenclaver davantage le quartier Seine-Liberté (OBS n°21 et 38).

Bien que l'ouverture de la villa Simone Bigot pourrait relier davantage le quartier au reste de la ville, l'Avenue de la Liberté devrait suffire pour assurer la future ZAC « Seine-Liberté d'une part au centre-ville et d'autre part au pôle gare de Saint-Ouen.

Par ailleurs, constatant l'écart important de dimensionnement entre la Villa Simone Bigot et le futur boulevard urbain, il a été décidé de ne pas créer d'ouverture entre les deux, car cela pourrait occasionner un flux trop important de circulations dans un espace relativement contraint, propice à d'éventuels trafics et incivilités et au stationnement sauvage.

La Villa Simone Bigot sera maintenue en impasse sur sa partie nord afin de préserver la tranquillité et la sécurité des riverains.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

Thématique Mobilités / Circulations / Stationnement

Un certain nombre d'observations (OBS n°3, 29, 44, 66) ont démontré l'inquiétude des riverains et futurs usagers du nouveau quartier concernant la potentielle augmentation du nombre de voitures et le risque d'aggravation des encombrements déjà très présents à Clichy et notamment dans ce secteur (ex : au niveau du rond-point des Trois Pavillons).

Plusieurs habitants souhaitent une augmentation du nombre de places de stationnement, jugées insuffisantes au regard des constructions et de l'augmentation du nombre d'habitants (OBS n°3, 6, 12, 53).

Plusieurs participants souhaitent le développement des mobilités douces (OBS n°1, 23, 51, 54, 57) et s'interrogent au sujet du dimensionnement de la place des Trois Pavillons, de l'Avenue de la Liberté et de la bretelle d'accès entre la rue du Général Roguet et la RD1 (OBS n°46, 51, 57). Ces infrastructures étant seraient surdimensionnées pour un Ecoquartier.

La Ville de Clichy souhaite développer l'usage des mobilités douces dans le quartier Seine-Liberté et à l'échelle de la ville. En ce sens, un réseau de piste cyclable est prévu sur l'ensemble du quartier Seine-Liberté, en plus de la piste à double sens prévue sur l'avenue de la Liberté, qui permettra d'accéder rapidement au pôle Saint-Ouen et à la ligne 14 / RER C (temps estimé à environ 5 min de vélo).
De même, l'espace public sera agrandi (agrandissement des trottoirs rue des Trois pavillons, et autour de la place, création de la promenade plantée, de venelles) et sécurisé pour favoriser les cheminements piétons.

A Clichy, la vitesse est limitée à 30km/h sur les voiries communales et à 50 km/h sur les voiries départementales. La limitation de la vitesse sur l'avenue de la Liberté, qui sera une voirie départementale fera l'objet d'une réflexion plus approfondie avec Saint-Ouen et le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine. En revanche le reste du quartier sera bien limité à 30km/h.

L'aménagement de la place des Trois Pavillons, qui sera végétalisée, est également en cours de réflexion avec l'architecte-urbaniste et le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, avec pour objectif la sécurisation des piétons et des cyclistes.

Concernant le stationnement, il n'est pas prévu d'augmenter le nombre de places pour les voitures déjà prévues dans le projet étant donné les objectifs de réduction de l'usage de la voiture et la labellisation EcoQuartier. L'architecte-urbaniste du projet a par ailleurs rappelé que le nombre de places de stationnement vides était en constante augmentation en Ile-de-France, dû à la baisse significative de l'usage de la voiture au quotidien au profit des transports en communs et des mobilités douces.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

Par ailleurs, suite à la concertation portant sur le projet de l'avenue de la Liberté, le Maire de Clichy a tenu à ce que les interstices entre la chaussée et le trottoir, habituellement réservés aux places de stationnement, soient remplacés tout le long de l'avenue de la Liberté par des espaces verts afin de favoriser la perméabilisation des sols et conformément à la demande des habitants.

Thématique Equipements culturels, sportifs et éducatifs

Le nombre d'équipements publics et en particulier culturels, sportif et éducatifs, est considéré par les clichois comme étant trop faible proportionnellement aux constructions de logements et à l'augmentation de la population (OBS n°42, 45, 47, 49, 56, 62, 66).

Les équipements sportifs sont particulièrement demandés : certains habitants s'interrogent sur la destruction du City-stade se situant rue du Général Roguet (OBS n°33,), souhaitent la création d'une piscine municipale dans le nouveau quartier (OBS n°41) et font part de conflits d'usages de certains équipements (ex le stade Racine, OBS n°42).

Il est rappelé que le projet comporte un groupe scolaire et un gymnase et qu'une crèche est construite à proximité directe de l'opération (au RDC du projet Prysm de Pitch promotion).

A l'échelle de la Ville, plusieurs équipements seront construits entre 2023 et 2026 : la Médiathèque/Cinéma rue Léon Blum, le centre aquatique sur l'îlot BIC, le complexe sportif et culturel et un centre de loisirs dans le quartier du Bac etc.

Des équipements sont également prévus du côté de Saint-Ouen (le conservatoire et la ferme urbaine), qui seront à une centaine de mètres du quartier Seine-Liberté et donc facilement accessibles aux Clichois.

La ZAC Seine-Liberté et la ZAC des Docks s'inscrivent dans une démarche intercommunale, conformément aux souhaits des Maires de Clichy et de Saint-Ouen. En ce sens, la construction de ce nouveau quartier est envisagée en partenariat avec celui des Docks. Dans le cas du groupe scolaire intercommunal et du conservatoire, un travail est mené afin de mutualiser ces équipements entre les deux villes et garantir une offre complète de services à la population.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

Thématique Logement social

Plusieurs observations mettent en avant le souhait des riverains de ne pas créer de logements sociaux supplémentaires ou de les limiter dans la ZAC Seine-Liberté car le nord de Clichy, dispose déjà d'une offre sociale très élevée (OBS n°1, 12, 19, 24, 30).

Plusieurs arguments sont avancés : la baisse de l'attractivité des écoles publiques, préservation de la mixité sociale (OBS n°12) et le risque de « ghettoïsation » du quartier (OBS n°19).

Lors de la réunion publique, le Maire a rappelé la nécessité de faciliter le parcours résidentiel à Clichy, qui se situe en proche couronne parisienne. En effet, la crise du logement en Ile-de-France est une problématique face à laquelle la création de logements sociaux peut en partie répondre. Il est également prévu de créer une offre de logements intermédiaires afin de diversifier les alternatives à l'accession libre, qui restera fortement majoritaire dans ce nouveau quartier.

Thématique Attractivité commerciale

Plusieurs habitants (OBS n°12, 22, 24, 50, 52, 55, 56) souhaitent une augmentation du nombre de commerces et de leur qualité. Actuellement, l'offre est assez pauvre dans le secteur nord-est de Clichy et inexistante dans le périmètre de la future ZAC Seine-Liberté. Certains participants déplorent le phénomène de RDC vacants constatés dans des opérations d'aménagement voisines.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

Le projet prévoit à ce jour la création de 1500 m2 de surfaces commerciales, réparties sur les rez-de-chaussée de plusieurs lots donnant sur les grands axes (avenue de la Liberté, Rue du Général Roguet et rue des Trois Pavillons agrandie) ainsi que sur la promenade plantée, qui sera un lieu de passage favorable à l'implantation de commerces.

La Ville de Clichy est consciente de la problématique des RDC vacants et compte participer activement à la revitalisation de ce quartier.

A l'instar du programme d'équipements publics, la Ville de Clichy souhaite développer son offre commerciale et augmenter notamment les commerces de proximité dans ce secteur, aujourd'hui presque inexistants. Une réflexion intercommunale avec la ZAC des Docks est engagée sur la localisation et la programmation des commerces afin de garantir une offre complète de services à la population.

Des cellules commerciales verront le jour dès 2024 dans le cadre du programme de logement PRYSM. Une offre de restauration est notamment prévue.

Thématique Aire d'accueil des gens du voyage

Essentiellement évoqué en réunion publique, un éclaircissement sur la relocalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage a été demandé par plusieurs participants. L'opération nécessitera en effet la relocalisation de leur terrain d'accueil afin de créer le groupe scolaire.

Conformément à la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite « Notre », et au Schéma départemental d'accueil des gens du voyage des Hauts-de-Seine, la ville de Clichy a pour obligation de créer et d'entretenir des aires d'accueil pour la population des gens du voyage.

Il est donc prévu de créer une aire d'accueil au sud de l'opération. Ce terrain sera aménagé avec toutes les commodités nécessaires et comportera une isolation phonique et visuelle afin de garantir la tranquillité de ses occupants.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20220324-2022-S02-016-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

Conclusion

L'objectif de cette concertation était de permettre aux habitants de se mobiliser et d'apporter leurs remarques et leurs questions sur la future opération d'aménagement.

La Ville a respecté ses engagements et les modalités définies dans la délibération du 10 juillet 2020 en mettant en place : un dispositif de publicité, des supports de participation du public, une exposition et en organisant une réunion publique.

Les chiffres démontrent une mobilisation satisfaisante : près de 63 contributions ont été inscrites sur le registre en ligne et une soixantaine de personnes ont participé à la réunion publique du 1er décembre 2021.

Le présent bilan est une synthèse du déroulé de la procédure et de la participation du public pendant toute la période de la concertation. Cette participation, qu'elle soit sous forme de contributions dans le registre ou de remarques en réunion publique, ont permis au maître d'ouvrage d'engager des réflexions sur l'aménagement de ce futur quartier.

Le présent bilan sera soumis au conseil de territoire du 24 mars 2022, et sera mis à disposition du public suite à son approbation, avec l'étude d'impact qui a été réalisée sur la base du projet présenté en réunion publique.

Un travail est actuellement en cours sur l'évolution du projet tenant compte des remarques émises lors de la concertation. Ce projet urbain affiné, qui sera porté à connaissance du public en fin d'année 2022, en vue de la création de la Zone d'Aménagement Concerté.

PERIMETRE DU SECTEUR « PONT DE GENNEVILLIERS – AVENUE DE LA LIBERTE »